

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2023**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoints, DUC Christian, FOUQUET Marie, NARDIN Stéphanie, PELLICER Sabine, ,

Procuration : CROSAZ CARILLON Vincent donne procuration à CROSAZ Daniel,

Absent : FARDEAU Séraphin, SZYMONIAK Romain.

Secrétaire de séance : JUSOT Thierry.



Début de séance : 18h00

1) Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023 :

Aucune remarque.

2) Vente de lots de bois de chauffage – Tarif :

Monsieur Le Maire explique que des coupes de bois ont été réalisées sur la commune afin d'entretenir la forêt communale, des lots de différentes essences.

Il propose une vente de ces coupes en lot de bois - mise à prix à 40 euros le lot, pouvant être surenchéri.

Vote pour à l'unanimité

3) Modification des statuts de 3CMA -Compétence Eau

La demande des services du contrôle de légalité de clarification des statuts actuels et les conclusions des dernières rencontres sous l'égide de M. le Sous-Préfet qui ont conclu à la fois à la nécessité d'une représentation substitution de la commune de Saint-Julien-Montdenis par la 3CMA au sein du SIAEMM, et par la mise en place d'une convention de gestion entre la commune de Montricher-Albanne et la 3CMA pour la gestion de la source des Loyes ;

VU le projet de statuts à intervenir ;

Considérant la règle de majorité qualifiée applicable à une modification statutaire ;

Monsieur Le Maire, à la demande des services de la Sous-Préfecture, propose **de retirer** la délibération du 26 octobre 2023 et de reprendre la délibération suivante : Il est proposé de modifier ainsi les **statuts** de la 3CMA :

Le texte antérieur :

Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe. Pour ce faire, elle adhère au syndicat intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint-Julien-Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne.

Le nouveau texte

Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe.

En parallèle, l'annexe aux statuts est complétée ainsi :

Pour le compte exclusif des usagers de Saint-Julien-Montdenis :

- *En commun avec ses membres, les captages et les réseaux du SI d'Alimentation Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne,*
- *Dans la poursuite directe du réseau de cette structure, la gestion en propre de l'antenne d'adduction de raccordement du réseau du SIAEMM au réseau de Saint-Julien-Montdenis ».*

Vote pour à l'unanimité

4) Renouvellement convention du service commun -Urbanisme :

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « ALUR ») met fin depuis le 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des communes appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

Monsieur Le Maire rappelle que les communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) sont concernées par cette disposition. C'est pour cette raison qu'un service commun a été créé par délibération de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (CCCM) en date du 20 juillet 2015. Il a été ensuite étendu par délibération de la 3CMA du 21 septembre 2017 à l'ensemble des communes membres. Il précise que ce service commun n'emporte pas transfert de compétence, le Maire demeurant seul compétent pour délivrer ou refuser une autorisation d'urbanisme.

Une convention a été signée en 2017 avec chaque commune souhaitant utiliser ce service. Elle précise le champ d'application, les missions respectives des signataires, et les modalités logistiques, financières et juridiques de la mise à disposition du service. Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le renouvellement des conventions relatives à l'organisation du service commun ADS pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vote pour à l'unanimité

5) Révision et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :

Suite à la demande de la protection civile de la préfecture de la Savoie, le Plan Communal de Sauvegarde va être mise à jour avec de nouvelles données en cas de risques majeurs.

Vote pour à l'unanimité

6) Tarif de l'Eau 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :

Vu les travaux des réseaux d'eau sur la commune et vu les subventions obtenues (et éventuellement à venir) du Département de la Savoie, il nous est demandé d'effectuer une évolution de la tarification d'eau pour être à minima au prix plancher en vigueur par le Département, soit 1.50€/m³ à compter de septembre 2024.

Vote pour à l'unanimité

7) Modification du règlement du service de distribution d'eau et de l'assainissement :

Le règlement du service de distribution d'eau n'a pas été modifié depuis 1998.

- **Article 9** : les abonnements ordinaires sont facturés pour une période d'un an du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

-**Article 19** : le relevé annuel des compteurs se fait au mois d'août de l'année en cours.

Les montants sont actualisés chaque année.

-**Article 22** : Les frais de fermetures et de réouvertures de branchement sont à la charge de l'abonné

Vote pour à l'unanimité

8) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe :

La création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe pour donner suite à l'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2024 par ancienneté d'un Agent Administratif actuellement en poste.

Vote pour à l'unanimité

9)Renouvellement de la convention du recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant (2024/2026) et la convention d'adhésion au service intérim au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Le Maire demande le Conseil Municipal de procéder au renouvellement des conventions signées en 2021 au recours à la mission de secrétariat de Mairie et au service intérim pour pallier les éventuelles absences prolongées des Agents.

Vote pour à l'unanimité

10) Désignation du Commission Enquêteur – Enquête Publique (SDA) :

Dans la continuité de la révision d Schéma Directeur d'Assainissement, une demande auprès du Tribunal Administratif de Grenoble a été déposée, pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique qui aura lieu les tous premiers mois de l'année 2024 pour le dossier du Schéma Directeur d'Assainissement.

Monsieur RAGOT Alain a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Hugues ASPORT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Vote pour à l'unanimité

11 Questions et informations diverses :

Monsieur Le Maire présentera ses vœux le **samedi 13 janvier 2024 à 17h** à la salle Polyvalente.

Madame Stéphanie NARDIN fait part de sa démission au sein du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2023 pour cause de départ de la commune.

Fin de séance 19h35

Secrétaire de séance
Thierry JUSOT

Le Maire, Daniel CROSAZ